

E.02 Interventions de première urgence

Pharmacie :

> Finalités

Le présent document sert à notifier :

- L'ensemble des actes de premiers secours réalisés à l'officine
- Les orientations des patients vers d'autres ressources du système de santé (médecin généraliste, médecin spécialiste, service d'urgence...)

Il contribue à protéger le pharmacien et son équipe en apportant une preuve de la prise en charge effective du patient.



Important

Tout pharmacien doit, quelque soit sa fonction et dans les limites de ses connaissances et de ses moyens, porter secours à toute personne en danger immédiat.

> Arbre décisionnel

